ABB CONSTRUCTION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 000 euros
Siège social : 412 Route de Tiragon
06370 MOUANS-SARTOUX
538 638 453 RCS CANNES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre octobre,
A quatorze heures,

Les associés de la société ABB CONSTRUCTION, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 000 euros, divisé en 100 000 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le gérant.

Sont présents :

- **Société ALEXANDRE BARBOSA BORGES, SA,**
titulaire de la pleine propriété de55 000 parts

- **Société ALEXANDRE BARBOSA BORGES, SGPS SA,**
titulaire de la pleine propriété de26 000 parts

- **Monsieur Gaspar BARBOSA BORGES,**
titulaire de la pleine propriété de17 000 parts

- **Madame Maria Amélia BARBOSA BORGES,**
titulaire de la pleine propriété de500 parts

- **Madame Luciana Emilia DE OLIVEIRA BORGES,**
titulaire de la pleine propriété de500 parts

- **Monsieur Gaspar Antonio E DE OLIVEIRA BORGES,**
titulaire de la pleine propriété de500 parts

- **Monsieur José Agostinho MATOS GONCALVES,**
titulaire de la pleine propriété de500 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 100 000 parts sociales composant le capital de la Société.

Monsieur Gaspar BARBOSA BORGES préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- Le rapport du gérant,
- Les statuts de la société,
- Les projets de résolutions.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
- Lecture du rapport du gérant,
- Transfert du siège social dans le même ressort,
- Modification corrélative de l'article 5 des statuts,
- Pouvoir pour accomplir les formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, décide de transférer le siège social du 412 Route de Tiragon, 06370 MOUANS-SARTOUX au Espace INCOM - 250 Route de Tiragon, 06370 MOUANS-SARTOUX, et ce à compter du 3 novembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit et avec effet au 3 novembre 2025 :

Article 5 - **SIÈGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé au : ***Espace INCOM***
250 Route de Tiragon
06370 MOUANS-SARTOUX *».*

Le reste de l'article 5 demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant associé et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Gaspar BARBOSA BORGES
Gérant associé

Monsieur Gaspar Antonio E DE OLIVEIRA BORGES
Associé

Pour la société ALEXANDRE BARBOSA BORGES, SGPS SA
Représentée par Monsieur Gaspar BARBOSA BORGES
Associée

Pour la société ALEXANDRE BARBOSA BORGES SA
Représentée par Monsieur Gaspar BARBOSA BORGES
Associée

Madame Amélia BARBOSA BORGES
Associée

Madame Luciana Emilia DE OLIVEIRA BORGES
Associée

Monsieur José Agostinho MATOS GONCALVES
Associé